

Chargé de coopération Convention Territorial Globale Coordinateur Territoire Zéro Non Recours

Dans le cadre de la contractualisation de la Convention Territoriale Globale (CTG), entre la Commune de Grigny et la CAF de l'Essonne, et notamment suite à son renouvellement en 2023, et suite à la labélisation de la Ville par le ministère des Solidarité et des Familles en tant que Territoire Zéro Non Recours, la Ville crée un poste de chargé de coopération CTG et de coordination TZNR.

Le chargé de coopération CTG contribue au pilotage, à l'animation, au suivi et à l'évaluation de la CTG et du TZNR dans le cadre des politiques publiques en lien avec le projet de territoire en s'appuyant sur les différents dispositifs stratégiques existant (Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, Contrat Ville, Cité Educative, Contrat Local de Santé,).

Il met ainsi en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement social du territoire, dans une approche multi thématiques.

Il est un interlocuteur privilégié entre la Commune et les différents partenaires œuvrant au sein de ces deux dispositifs.

Sur un mode partenarial et dans une approche globale, il impulse une dynamique de projet et de travail en réseau avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

Missions

Il participe ainsi au pilotage et au suivi des projets en coordonnant les différentes interventions des politiques publiques en jeu.

Principales missions :

1 - Accompagnement, mise en œuvre opérationnelle et pilotage du projet de territoire et d'actions spécifiques :

* Assure le pilotage transversal et met en œuvre les orientations stratégiques définies dans le cadre de la CTG et du TZNR sur le territoire.

* Organise les différents comités des deux dispositifs et accompagne les référents thématiques dans la déclinaison des feuilles de route.

* Coordonne le plan d'actions en lien avec les référents thématiques et les acteurs locaux de la CTG et du TZNR et s'assure de son bon déroulement

* Accompagne les pilotes de projet dans la réalisation d'actions spécifiques, ou l'émergence de projets

* Met en œuvre les fiches actions dont il a la charge et en assure le suivi et évaluation

* Assure une veille active sur les possibilités de financements et l'évolution des dispositifs et leur articulation.

2 - Animation de la dynamique partenariale et mise en réseau des acteurs locaux et institutionnels impliqués dans la réalisation du projet de territoire

- * Assure la transversalité de l'information avec les services de la collectivité et les partenaires, et maintient une dynamique collaborative sur l'ensemble des missions,
- * Identifie et mobilise les partenaires,
- * Etablit des passerelles et interactions entre les actions en lien avec les pilotes des fiches actions et les partenaires associés
- * Favorise les coopérations avec les acteurs associatifs et institutionnels et anime des instances partenariales et réseaux locaux
- * Construit et met en œuvre une stratégie de communication interne et externe sur les engagements CTG et TZNR (plateforme collaborative...)
- * Développe les échanges d'expériences et d'actions transversales

3 - Evaluation des politiques et actions mises en œuvre

- * Contribue au développement des pratiques d'évaluation de l'ensemble des partenaires (formation, groupes de travail...)
- * Conçoit et met en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation avec les référents et partenaires (y compris recueil avis des habitants)
- * Assure le suivi et l'évaluation des actions dont il a la charge selon des indicateurs définis (bilan quantitatif, qualitatif et financier).
- * Exploite et communique les résultats de l'évaluation (différents comités, ...)

4 - Assistance et conseil auprès des élus de la Ville, de la Direction générale et des comités stratégique et de pilotage

- * Actualise l'état des lieux des dispositifs et des acteurs de la CTG et du TZNR
- * Identifie les tendances et facteurs d'évolution
- * Repère les leviers d'intervention possibles de la collectivité : apporte son expertise et des éléments d'arbitrage
- * Traduit les orientations politiques en plan d'action et propose des modalités de mise en œuvre
- * Participe aux instances inhérentes aux différents dispositifs existant sur le territoire (Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, Contrat Ville, Cité Educative, Contrat Local de Santé,...).